

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2019 A 19H

Président de séance : CONSTANT Bernard, Maire

Présents : RANCHIN Cédric, CHAROUSSET Bernard, ANCEY Jean-Paul, CHASTAING Jacques, MARION Eric, CONSTANT Monique, LAROCHE Nadège, MOLLIER Catherine, RANCHIN Marie-Jo et RANCHIN Marie-Jo

Secrétaire de séance : Mme COULANGE Marie-Laure

La séance a été ouverte à 19h10

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 mars 2019 à l'unanimité.

Ordre du jour :

1/ Taux 2019 des 3 taxes ménages

Comme chaque année, le conseil municipal doit voter les taux des 3 taxes ménages : taxe d'habitation, taxe foncier bâti et non bâti.

Les taux actuels sont :

- Taxe d'habitation : 11.71
- Foncier bâti : 11.06
- Foncier non bâti : 74.35

Le montant encaissé sur l'année 2018 était de 137 048 €. A taux constants, l'Etat prévoit un produit fiscal global pour la commune de 141 483 € pour l'année 2019.

Le Conseil municipal décide de conserver les taux 2018 pour 2019 soit :

TH : 11.71

TFB : 11.06

TFNB : 74.35

VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

2/ BP 2019 de la commune

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2018 de la Commune qui se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

Détails de la section de fonctionnement :

Dépenses :

Chapitre 011 Charges à caractère général : 298 323.20 €

Chapitre 012 Charges de personnel : 156 800 €

Chapitre 014 Atténuation de produits : 30 500 €

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : 53 370 €

Chapitre 66 Charges financières : 12 600 €

Compte 023 Virement à la section investissement (autofinancement) : 80 000 €

Chapitre 042 Amortissements : 31 700 €

TOTAL : 663 293.20 €

Recettes :

Chapitre 013 Atténuation de charges : 2 000 €

Chapitre 70 Produits des services : 104 090 €

Chapitre 73 Impôts et taxes : 141 483 €

Chapitre 74 Dotations et participations : 138 740 €

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : 4 200 €

Chapitre 77 Produits exceptionnels : 2 756 €

Chapitre 042 Neutralisation des amortissements : 20 700 €

Compte 002 Excédent 2018 reporté : 249 324.20 €

TOTAL : 663 293.20 €

Détails de la section d'investissement (restes à réaliser compris) :

Dépenses :

Chapitre 204 Subventions d'équipement versées : 32 000 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles (hors opérations) : 18 000 €

Chapitre 10 Dotations Fonds divers Réserves : 8 500 €

Chapitre 16 Remboursements d'emprunts : 23 150 €

Chapitre 040 Neutralisation des amortissements : 20 700 €

Opérations (achats et travaux prévus) : 404 600 €

TOTAL : 506 950 €

Recettes :

Chapitre 13 Subventions d'investissement : 158 900 €

Chapitre 10 Dotations Fonds divers Réserves : 79 890.72 €

Compte 021 Virement de la section de fonctionnement : 80 000 €

Chapitre 040 Amortissements : 31 700 €

Compte 001 Excédent 2017 reporté : 156 459.28 €

TOTAL : 506 950 €

Les principaux travaux prévus en investissement sont la voirie non transférée, l'adressage, la signalétique d'information locale (SIL), la construction de toilettes publiques PMR, des travaux de dissimulation de réseaux aériens, des travaux dans le cadre du label Villages de caractère, des achats de matériels et mobiliers, la réserve incendie sur les Gras et des travaux sur les différents bâtiments communaux et la traversée du village.

VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

3/ Inscription des achats de moins de 500 € en section d'investissement

La commune ne récupère une partie de la TVA uniquement sur les achats en section d'investissement. La réglementation ne permet d'inscrire que des achats de plus de 500 € en section d'investissement. Aussi, il est nécessaire de délibérer comme chaque année pour que même les achats de moins de 500 € puissent être inscrits en section d'investissement.

Le Conseil municipal accepte d'inscrire en section d'investissement les acquisitions de moins de 500 €.

VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

4/ Travaux sur voirie non transférée

Le chemin menant à la maison Dufaud est fortement dégradé aussi il est nécessaire d'y faire quelques travaux d'entretien.

Cette voie n'est pas transférée à la Communauté de Communes, aussi nous pouvons réaliser les travaux en direct.

L'entreprise Laupie nous a fait parvenir un devis pour la remise en état de ce chemin d'un montant de 5 001.60 € HT.

Le Conseil municipal accepte le devis de l'Entreprise LAUPIE d'un montant de 5 001.60 € HT, inscrit les crédits nécessaires au BP 2019 de la commune et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

5/ Travaux électriques Salle d'Exposition

L'éclairage intérieur de la Salle d'exposition du village ne convient pas pour éclairer les différentes œuvres exposées.

De plus, l'éclairage extérieur du clocher est en panne depuis plusieurs années.

Aussi, nous avons fait établir un devis par l'Entreprise Brice CONSTANT pour revoir l'éclairage intérieur et celui du clocher. Son devis s'élève à 5 589.40 € HT.

Le Conseil municipal accepte le devis de Brice CONSTANT d'un montant de 5 589.40 € HT, inscrit les crédits nécessaires au BP 2019 de la commune et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

VOTE :

Pour 10

Contre

Abstention

6/ Conception Site Internet

La commune a un site internet depuis quelques temps mais il est compliqué à mettre à jour, aussi nous avons sollicité l'agence web Zéfyx située à Lachapelle sous Aubenas pour la conception d'un site internet plus complet et plus pratique.

Leur devis s'élève à 2 250 € HT.

Le Conseil municipal accepte le devis de l'agence web Zéfyx pour un montant de 2 250 € HT, inscrit les crédits nécessaires au BP 2019 de la commune et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

7/ Travaux de maçonnerie

Afin de reprendre le mur de soutènement du Chemin de Cournazou au droit du stade de foot, M. NEVISSAS Ludovic a établi un devis. Celui-ci s'élève à 5 249 € HT pour un mur avec une face en pierres.

Le Conseil municipal accepte le devis de M. NEVISSAS Ludovic d'un montant de 5 249 € HT, inscrit les crédits nécessaires au BP 2019 de la commune et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux.

VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

8/ Création de 2 postes d'ASVP

Comme chaque été depuis plusieurs années, il est nécessaire d'embaucher 2 agents de surveillance de la voirie publique pour la saison estivale du 1^{er} juillet au 31 août.

Leurs fonctions principales consistent à faire respecter les consignes de circulation et de stationnement durant la saison touristique.

Il est donc nécessaire de créer 2 emplois d'Adjoints administratifs de 35 heures hebdo avec rémunération sur l'indice brut 407 (indice majoré 367) et paiement des congés annuels non pris et des heures supplémentaires si besoin.

Le Conseil municipal décide de créer de 2 postes d'Adjoint administratif du 1^{er} juillet au 31 août sur l'indice brut 407. Les 2 postes créés étant à temps complet.

VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

9/ Demande de subvention au Conseil départemental dans le cadre du Label Villages de Caractère

A ce jour, nous n'avons toujours pas reçu le dossier de demande de subvention du Conseil départemental. Il nous manque également certains devis.

Cette délibération est donc reportée à un prochain conseil municipal.

10/ Convention Service mutualisé de Police Municipale avec la Communauté de Communes

La Communauté de Communes met en place un service mutualisé de police municipale. Elle propose aux communes de choisir entre 3 niveaux de service :

Niveau 1 : service ponctuel

Niveau 2 : service régulier

Niveau 3 : service exceptionnel.

Le Conseil municipal choisit le niveau 2 qui permettra ainsi à la commune de bénéficier du renfort du policier intercommunal de manière régulière sur la période estivale ainsi que tout au long de l'année en fonction des besoins, prévoit les crédits nécessaires au BP 2019 de la commune et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

11/ Consultation sur le périmètre du site Natura 2000 FR8201657

Suite à la présentation du dossier de consultation, le Conseil municipal émet un avis défavorable à l'extension du périmètre Natura 2000 et demande que ce dossier soit revu.

VOTE :

Pour 11

Contre

Abstention

La séance est levée à 20h10

TABLEAU DES SIGNATURES
PV CM DU 10/04/2019

M. CONSTANT Bernard	
M. RANCHIN Cédric	
Mme CONSTANT Monique	
M. ANCEY Jean-Paul	
M. CHASTAING Jacques	
M. CHAROUSSET Bernard	
M. MARION Eric	
Mme RANCHIN Marie-Jo	
Mme LAROCHE Nadège	
Mme COULANGE Marie-Laure	
Mme MOLLIER Catherine	